

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 15 octobre 2025

DÉLIBÉRATION N° DCS2025-019

Objet : Budget Principal - Correction d'amortissement sur exercice antérieur

Le quinze octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 09 octobre 2025

Nombre de délégués en exercice : 45

Nombre de délégués présents : 12

Nombre de délégués représentés : 8

QUORUM : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix

QUORUM pour la présente délibération : 12 délégués présents + 8 pouvoirs correspondant à 68 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Isoline GARREAU.

Délégués des EPCI : Jean ABITEBOUL, Philippe BAPTIST, Jean-Pierre BARIANT, Michel CHARIAU, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Christian PEUTOT, Joël SURIER, Emmanuel VIVET, Pascal FOURNIER.

REPRESENTES :

Délégués de la Région :

Angela AVOND a donné pouvoir à Olivier LAVENKA

Gilles BATTAIL a donné pouvoir à Isoline GARREAU

Délégués des EPCI :

Didier FENOUILLET a donné pouvoir à Jean-Pierre BARIANT

Marcel FONTELLIO a donné pouvoir à Philippe BAPTIST

Jean-Claude LECINSE a donné pouvoir à Joël SURIER

Claude DECUYPERE a donné pouvoir à Jean ABITEBOUL

Daniel DOMETZ a donné pouvoir à Michel CHARIAU

Christian ROBACHE a donné pouvoir à Christian PEUTOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian PEUTOT

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature M57 en son annexe 4 portant sur la correction d'écritures sur exercice antérieur,

Considérant les acquisitions, sur le budget 2018, de l'immobilisation n° 2017146 pour une valeur de 68 292,00 € TTC au compte 21753,

Considérant les écritures d'amortissement réalisées de 2019 à 2023 à l'imputation 2817531 ;

Considérant l'écriture erronée d'amortissement 2024 réalisée sur l'imputation 2817538 ;

Vu l'avis de la commission Finances du 9 octobre 2025,

Vu le rapport DCS2025-19,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (68 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

DECIDE que, sur le budget principal 2025, sont effectuées par opérations d'ordres budgétaires non budgétaires les écritures suivantes :

- Une reprise sur amortissement de 7 780,00 € par un débit du compte 2817538 et un crédit du compte 1068 de 7 780,00 €.
- Un amortissement de 7 780 € par un débit du compte 1068 et un crédit du compte 2817531.



Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 20/10/2025